



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARGENTEUIL  
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 17 novembre 2021 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

monsieur le conseiller Yvon Arnold, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

**CONSIDÉRANT** les décrets numéro 177-2020 à 1330-2021 du 13 mars 2020 au 20 octobre 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1392-2021 du 2 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 12 novembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 1415-2021 du 10 novembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 19 novembre 2021, avec certaines mesures d'assouplissement ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui oblige toute municipalité à permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance ;

**CONSIDÉRANT** le décret 689-2020 indiquant le maintien des mesures sanitaires en vigueur notamment au niveau de la capacité d'accueil de la salle où siège le conseil.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Léger, appuyé par madame la conseillère Julie Léveillée, et résolu unanimement :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement, mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

### **Ouverture de la séance**

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

### **Période de questions portant sur l'ordre du jour**

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.



No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair  
**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021 À 19 H**

## **OUVERTURE DE LA SESSION** **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
  - 4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2021
- 5. Correspondance**
- 6. Mot du maire**
- 7. Dépôt de rapports**
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
  - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
  - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
  - 7.4 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
  - 7.5 Rapport du président d'élection concernant le scrutin du 7 novembre 2021
- 8. Affaires diverses**
  - 8.1 Résolution relative aux services bancaires de la Banque Royale du Canada
  - 8.2 Approbation d'une mainlevée totale relative à la garantie hypothécaire publiée sous le numéro 20 265 377 pour le développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine »
  - 8.3 Approbation d'une hypothèque immobilière sur le lot 4 962 116 pour le développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine »
  - 8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022
  - 8.5 Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne
  - 8.6 Nomination de chemin - Projet de développement « Prolongement de la montée du Pont-Bleu »
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

**ADOPTÉE.**

## **2. Adoption des procès-verbaux**

### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021**

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-11-243



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Julie Léveillée

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'APPROUVER et D'ADOPTER,** tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021.

**ADOPTÉE.**

2021-11-244

### **3. Approbation des comptes**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2021.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois d'octobre 2021 totalisant **403 093,96 \$**, et d'en autoriser les paiements.

**D'APPROUVER** les paiements des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2021.

**ADOPTÉE.**

### **4. États financiers**

#### **4.1 États financiers se terminant le 31 octobre 2021**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 octobre 2021.

### **5. Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois d'octobre 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

### **6. Mot du maire**

Bonsoir à tous,

Je commence par souhaiter la bienvenue à notre nouveau conseiller au siège n° 1, monsieur Yvon Arnold, ainsi qu'au conseil précédent des sièges n°s 2 à 6, qui ont tous été réélus par acclamation. Au nom du conseil, nous vous remercions d'avoir exercé votre droit de vote et de la confiance que vous nous accordez pour les quatre prochaines années.

Puisque nous n'avons pas été en mesure d'avoir une plénière séance tenante, il n'y a pas de compte-rendu des comités comme





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

à l'habitude, mais celui-ci sera de retour le mois prochain.

Du côté de la MRC d'Argenteuil, les maires travaillent sur le budget pour l'année 2022. Celui-ci sera adopté le 24 novembre, ce qui nous permettra de procéder à l'élaboration du budget de la Municipalité pour 2022 qui sera adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021.

Fibre Argenteuil continue sa progression vers Mille-Isles ; le point de service qui est situé à la caserne sera complété sous peu. Ceci permettra la mise en service résidentielle pour notre Municipalité. Les installateurs mettent tout en œuvre pour installer le service au plus grand nombre de citoyens possible avant la période des Fêtes, dont la date prévue est le 15 décembre 2021. Pour ceux qui n'auront pas le service avant cette date, l'installation s'effectuera au début de janvier 2022. Ça s'en vient ! À titre informatif, Fibre Argenteuil est une entité, un OBNL, crée par notre MRC pour opérer notre réseau de fibre optique. Le réseau appartient à la MRC, donc nous. Pour cette raison, nous pouvons offrir les services à des prix moins élevés que les fournisseurs au privé, et les futurs profits serviront à divers projets dans notre MRC. En conséquence, ce n'est pas seulement une question d'achat local, c'est une question d'investir collectivement dans notre réseau dont l'argent excédentaire demeurera dans notre MRC. Visiter le site de Fibre Argenteuil pour plus d'information.

Nous souhaitons également la bienvenue à notre nouvelle directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Marie-Ève Gauthier, qui est entrée en poste lundi dernier.

Concernant le dossier de la tour de télécommunications au lac Paul, nous avons répondu aux commentaires émis par Bell relativement à notre mémoire déposé il y a quelques mois. Sommairement, nous réitérons notre position basée sur l'information que nous avons. Bell semble modifier certaines informations pour affaiblir notre argumentaire. Toutefois, c'est Industrie Canada qui tranchera.

Nous avons prévu de passer un avis de motion pour revoir les usages dans les zones RT-2 et RT-7, qui incluent la Réserve scout Tamaracouta, mais les contraintes de temps imposées par le gouvernement provincial font en sorte que nous devons remettre le dépôt de l'avis de motion en décembre. Le nouveau conseil municipal doit examiner et décider quels usages devront être modifiés à la réglementation pour supporter les actions et les décisions en lien avec la récente citation du camp scout et de l'identification de la zone au nord du Lac Tamaracouta comme étant un secteur à protéger.

Merci de votre attention.

---

Good evening to all,

I begin by welcoming our new Councilor to seat number 1, Mr.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

Yvon Arnold, and the preceding council to seats numbers 2 to 6, who were all re-elected by acclamation. On behalf of council, we thank you for exercising your right to vote and for placing your trust in us for the next four years.

Since we were not able to have a plenary for the present meeting, we do not have committee reports as usual, but these will return as of next month.

At the MRC, the mayors are working on the budget for the year 2022. This will be adopted by the MRC on November 24, which will allow us to proceed with the preparation of the municipal budget for 2022, which will be adopted at the special meeting of December 15, 2021.

Fibre Argenteuil continues to progress towards Mille-Isles; the point of service located at the fire hall will be completed shortly. This will allow the residential service for our Municipality. The installers are doing their utmost to install the service to as many citizens as possible before the holiday season, which is scheduled for December 15, 2021. For those who do not have service before that date, installation will take place in early January 2022. It's coming! For your information, Fibre Argenteuil is an entity, an NPO created by our MRC to operate our fiber optic network. The network belongs to the MRC, so us. For this reason, we can offer the services at much lower prices than private providers, and future profits will be used for various projects in our MRC. So it's not just a matter of buying locally, it's a matter of investing collectively in our own network with surplus money staying in our MRC. Visit the Fibre Argenteuil website for more information.

We would also like to welcome our new Assistant General Director and Assistant Clerk-Treasurer, Marie-Ève Gauthier, who took office last Monday.

With respect to the Lake Paul telecommunications tower file, we responded to the comments made by Bell regarding our brief filed a few months ago. Basically, we will reiterate our position based on the information we had. Bell seems to modify certain information to weaken our argument. However, it is Industry Canada that will decide.

We had planned to pass a notice of motion to review the uses in zones RT-2 and RT-7, which includes the Tamaracouta Scout Reserve, but the time constraints imposed by the provincial government meant that we had to postpone the filing of the notice of motion at a later date in December. The new municipal council needs to review and decide which uses must be modified in the bylaw to support the actions and decisions related to the recent citation of the scout camp and the identification of the area north of Lake Tamaracouta as an area to be protected.

Thank you for your attention.

### **7. Dépôt de rapports**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

### **7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de septembre 2021.

### **7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de septembre 2021.

### **7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux***

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois d'octobre 2021.

### **7.4 *Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal***

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, dépose les divulgations des intérêts pécuniaires des élus :

Monsieur Howard Sauvé, maire  
Monsieur Yvon Arnold, conseiller siège n° 1  
Monsieur Francis Léger, conseiller siège n° 2  
Madame Diane Bélair, conseillère siège n° 3  
Madame Cassandra Lescarbeau, conseillère siège n° 4  
Madame Julie Léveillé, conseillère siège n° 5  
Madame Dawn Charles, conseillère siège n° 6

Le tout conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. (RLRQ, c. E-2.2, article 357 et suivants)* et transmet ces dernières au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **7.5 *Rapport du président d'élection concernant le scrutin du 7 novembre 2021***

Le dépôt des déclarations de candidature effectué dans le cadre du scrutin du 7 novembre 2021 a déclenché une élection au poste de conseillère/conseiller, siège n° 1, entre les candidats suivants :

Monsieur Yvon Arnold  
Madame Manon Loiselle

Le résultat du scrutin est le suivant :

|            |                                                                                                 |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maire      | monsieur Howard Sauvé - élu sans opposition                                                     |
| Siège n° 1 | monsieur Yvon Arnold - a reçu 54,21 % du vote<br>madame Manon Loiselle - a reçu 45,79 % du vote |





No de résolution  
ou annotation

# Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021

- Siège n° 2 monsieur Francis Léger - élu sans opposition
- Siège n° 3 madame Diane Bélair - élue sans opposition
- Siège n° 4 madame Cassandra Lescarbeau - élue sans opposition
- Siège n° 5 madame Julie Léveillée - élue sans opposition
- Siège n° 6 madame Dawn Charles - élue sans opposition

Le maire et les conseillères/conseillers des sièges n° 2 à 6 ont été proclamés élu par acclamation le 1<sup>er</sup> octobre et assermentés le 6 octobre 2021.

Monsieur Yvon Arnold a été proclamé élu et assermenté le 12 novembre 2021.

Deux cent dix-huit (218) personnes ont voté, soit 15.24 % des personnes ayant le droit de vote.

## 8. Affaires diverses

2021-11-245

### 8.1 *Résolution relative aux services bancaires de la Banque Royale du Canada*

**Considérant** la résolution numéro 2021-10-217 confirmant un emprunt par billets à la Banque Royale du Canada pour le financement du Règlement d'emprunt numéro 2020-02 et le refinancement du Règlement d'emprunt numéro 2014-06 ;

**Considérant** l'exigence de la Banque Royale du Canada d'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à agir par résolution.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Diane Bélair

**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** Banque Royale du Canada (« Banque Royale ») est par les présentes nommée la banque de la Municipalité de Mille-Isles pour le dossier numéro FCR 182675744.

**QUE** le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, ont conjointement l'autorisation d'agir au nom de la Municipalité de Mille-Isles pour :

(a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes de la Municipalité de Mille-Isles par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;

(b) y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis à la Municipalité de Mille-Isles par Banque Royale; et

(c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :

(i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien de la Municipalité de Mille-Isles



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives ;

(ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit de la Municipalité de Mille-Isles, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom de la Municipalité de Mille-Isles (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel la Municipalité de Mille-Isles exerce ses activités ;

(iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit de la Municipalité de Mille-Isles ; et

(iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes de la Municipalité de Mille-Isles à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes de la Municipalité de Mille-Isles à Banque Royale.

**QUE** les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent la Municipalité de Mille-Isles ; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

**QUE** Banque Royale recevra :

(a) une copie de la présente résolution ; et

(b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom de la Municipalité de Mille-Isles, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature ; ces documents doivent être certifiés par le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, de la Municipalité de Mille-Isles ; et

(c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

**QUE** tout document fourni à Banque Royale conformément au paragraphe 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où la Municipalité de Mille-Isles détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

**ADOPTÉE.**

2021-11-246

### **8.2 Approbation d'une mainlevée totale relative à la garantie hypothécaire publiée sous le numéro 20 265 377 pour le développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine »**

**Considérant** l'entente relative au développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine », signée le 17 septembre 2013 ;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**Considérant** l'autorisation de signature d'une mainlevée partielle de la garantie hypothécaire sur les lots 4 962 094, 4 962 095, 4 962 097, 4 962 098 et 4 962 099 résultant de l'acte d'hypothèque en faveur de la Municipalité de Mille-Isles par 9219-9397 Québec inc. reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-sept septembre deux mille treize (17-09-2013), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 20 265 377, dûment adoptée par la résolution 2021-10-232 ;

**Considérant** le maintien de la garantie hypothécaire sur le lot 4 962 096 résultant de la mainlevée partielle de l'acte d'hypothèque publié sous le numéro 20 265 377 ;

**Considérant** la volonté du conseil de se prévaloir d'un transfert de la garantie hypothécaire du lot 4 962 096 sur un lot de la phase active d'une valeur couvrant les travaux de pavage de la phase 1A ;

**Considérant** que le promoteur s'engage à consentir une garantie hypothécaire sur l'immeuble portant le lot numéro 4 962 116.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'ACCORDER** une mainlevée totale de la garantie hypothécaire pour le lot 4 962 096 résultant de l'acte d'hypothèque en faveur de la Municipalité de Mille-Isles par 9219-9397 Québec inc. reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-sept septembre deux mille treize (17-09-2013), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 20 265 377, conditionnellement à la signature et l'obtention d'une hypothèque immobilière sur le lot 4 962 116.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer tous les documents relatifs à cette mainlevée totale.

**ADOPTÉE.**

2021-11-247

### **8.3    *Approbation d'une hypothèque immobilière sur le lot 4 962 116 pour le développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine »***

**Considérant** l'approbation de la mainlevée totale adoptée séance tenante, relative à la garantie hypothécaire sur les lots 4 962 094, 4 962 095, 4 962 096, 4 962 097, 4 962 098 et 4 962 099 résultant de l'acte d'hypothèque en faveur de la Municipalité de Mille-Isles par 9219-9397 Québec inc. reçu devant Me Martin Legault, notaire, le dix-sept septembre deux mille treize (17-09-2013), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 20 265 377 ;

**Considérant** que l'approbation de la mainlevée totale est conditionnelle à l'obtention d'une hypothèque immobilière sur un lot de la phase active d'une valeur couvrant l'ensemble des travaux de pavage de la phase 1A ;

**Considérant** que le promoteur s'engage à consentir une garantie hypothécaire sur l'immeuble portant le numéro de lot 4 962 116, jusqu'à la réalisation du pavage de la phase 1A dudit projet.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger  
**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Cassandre Lescarbeau  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**D'APPROUVER** l'hypothèque immobilière sur le lot 4 962 116 couvrant l'ensemble des travaux de pavage de la phase 1A pour le développement du projet domiciliaire « Sentiers du domaine ».

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer tous les documents relatifs à cette hypothèque immobilière.

**ADOPTÉE.**

2021-11-248

### **8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

**Considérant** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

**Considérant** que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

**Considérant** que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles  
**APPUYÉ PAR :** monsieur le conseiller Francis Léger  
**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**DE CONFIER** à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022.

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

**QUE** la Municipalité confie à l'UMQ la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres.

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE.**

2021-11-249

### **8.5 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024**

**Considérant** que l'entente de services aux sinistrés entre la Municipalité et la Croix-Rouge canadienne arrive à échéance en décembre 2021 ;

**Considérant** la proposition de renouvellement faite par la Croix-Rouge canadienne ;

**Considérant** que la Municipalité juge qu'il est important d'avoir une telle entente pour le bien-être et la sécurité de ses citoyens ;

**Considérant** la volonté de la Municipalité de Mille-Isles et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite ;

**Considérant** l'analyse du dossier effectuée par le directeur du Service de sécurité incendie et sa recommandation.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur le conseiller Yvon Arnold

**APPUYÉ PAR :** madame la conseillère Dawn Charles

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :**

**DE RENOUVELLER** l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne pour les années 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 ;

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Howard Sauvé, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Pierre-Luc Nadeau, à signer pour et au nom de la Municipalité de Mille-Isles l'entente de services aux sinistrés à la Croix-Rouge canadienne portant le numéro de dossier 552181.

**DE VERSER** à la Croix-Rouge canadienne une contribution annuelle par personne selon les montants prévus à l'entente.

**ADOPTÉE.**





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021**

2021-11-250

### **8.6 Nomination de chemin - Projet de développement « Prolongement de la montée du Pont-Bleu »**

**Considérant** que la Municipalité de Mille-Isles a approuvé le projet de lotissement préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre et portant la minute 3892 ;

**Considérant** que ce lotissement comporte le prolongement de la montée du Pont-Bleu ;

**Considérant** que conserver le même nom de chemin impliquerait des désagréments aux résidents actuels de la montée du Pont-Bleu, notamment au niveau des numéros civiques de leur propriété ;

**Considérant** le résultat du sondage à l'égard du choix du nouveau nom de chemin effectué auprès des résidents du secteur ;

**Considérant** la proposition retenue par le conseil de nommer le chemin portant les numéros de lot 6 322 118 et 6 322 115 du cadastre du Québec « chemin des Huards ».

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur le conseiller Francis Léger

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE NOMMER** le nouveau chemin « chemin des Huards ».

**QUE** cette résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour leur officialisation.

**ADOPTÉE.**

### **9. Période de questions**

Les personnes présentes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse [questions@mille-isles.ca](mailto:questions@mille-isles.ca) ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-11-251

### **10. Levée de la séance**

À **19 h 38**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame la conseillère Dawn Charles

**APPUYÉ PAR** : madame la conseillère Julie Léveillé

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2021

### Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

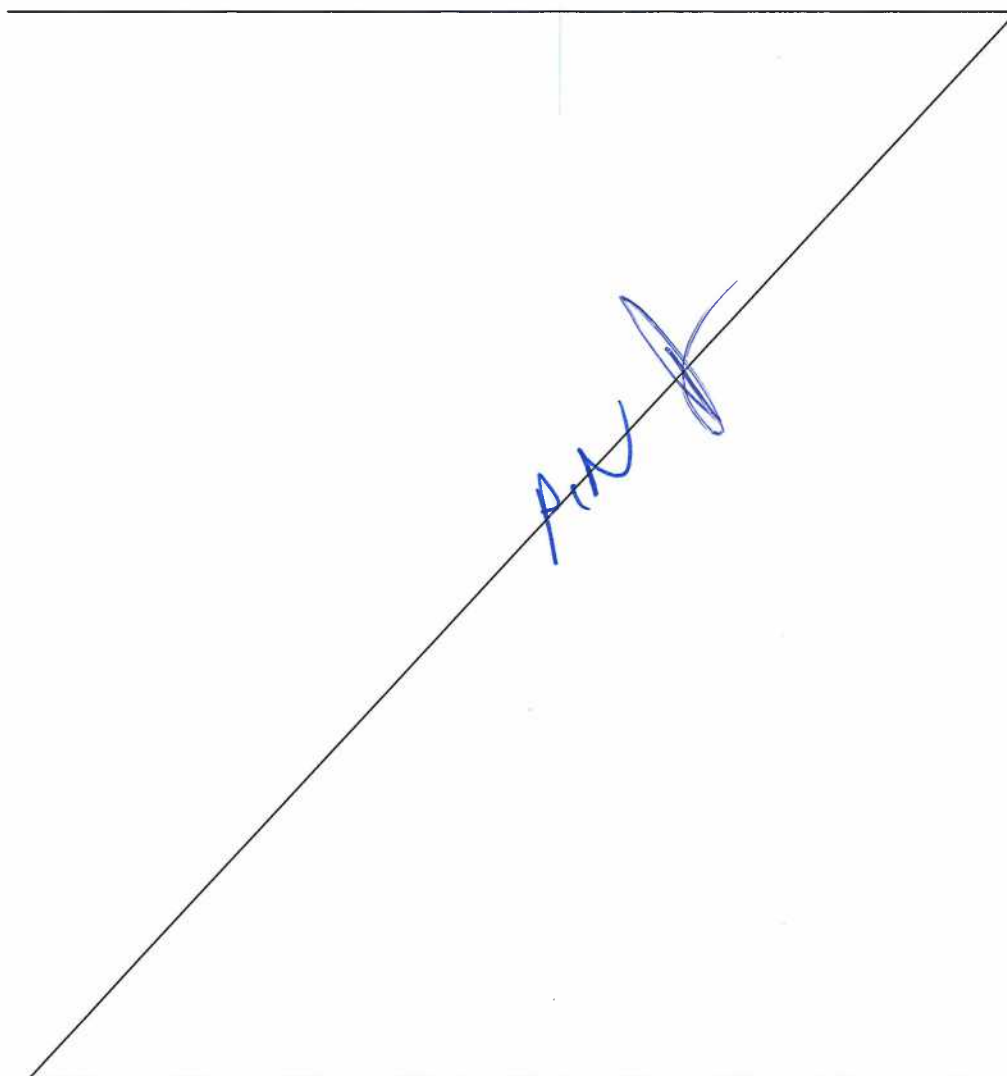
Directeur général et greffier-trésorier

Howard Sauvé  
Maire et  
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé  
Maire et président d'assemblée





No de résolution  
ou annotation

